



Mohamed Mokhtar EL MAZANI

rue de Piétrain 86
1370 JODOIGNE

1200 Bruxelles, le 19/03/2026
Avenue K. Adenauer, 3

CONTRAT D'OCCUPATION ETUDIANT

Dispositions générales

Engagement à durée déterminée sous contrat d'occupation étudiant

Entre le Pouvoir Organisateur de l'ASBL **EPHEC-GALILEE** association sans but lucratif, dont le siège est sis Avenue Konrad Adenauer, 3 à 1200 Bruxelles, représenté par Madame Emmanuelle HAVRENNE, en sa qualité d'administratrice de l'ASBL, ci-après dénommé l'employeur, d'une part, et

Mohamed Mokhtar EL MAZANI
né-e à Bruxelles, le 25/02/2004
domicilié-e à 1370 JODOIGNE - rue de Piétrain 86,
N° national: 04.02.25.241.09
N° Compte: BE15 0636 6829 0730

dénommé-e ci-après l'étudiant-e, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Recrutement

Le présent engagement est conclu pour une durée **déterminée** prenant cours le **23/03/2026** et se **terminant de plein droit le 27/03/2026**

Les 3 premiers jours de travail sont considérés comme période d'essai

Jusqu'à l'expiration de la période d'essai, l'employeur et l'étudiant-e pourront mettre fin au présent contrat sans préavis ni indemnité

Après la période d'essai, l'employeur et l'étudiant-e peuvent mettre fin au présent contrat avant l'échéance fixée ci-dessus moyennant un préavis écrit notifié à l'autre partie en respectant les dispositions légales et conventionnelles applicables.

Pour le reste, le contrat est soumis aux dispositions de la loi du 3 juillet 1978 et de ses arrêtés d'application, des conventions collectives sectorielles ou interprofessionnelles rendues obligatoires et du règlement de travail.

Fonctions

L'employeur engage l'étudiant-e pour remplir la fonction et/ou les tâches suivantes : étudiant ouvrier polyvalent

Cette liste est indicative mais non limitative; l'étudiant-e pourra donc être affecté à d'autres tâches similaires, pour autant que ce changement ne lui cause aucun préjudice matériel ou moral

Prestations

Le temps de travail journalier est de maximum 9 heures et le temps de travail hebdomadaire est de maximum 36 heures selon les besoins de l'école. L'horaire sera déterminé de commun accord en fonction des tâches à accomplir et pourra être variable d'une semaine à l'autre.

Pour répondre aux besoins de l'école, les prestations liées au présent contrat pourront être effectuées dans un des différents campus de la Haute Ecole EPHEC :

- **EPHEC Bruxelles (Campus Woluwe)** : avenue Konrad Adenauer 3 – 1200 Bruxelles (siège social)
- **EPHEC Bruxelles (Campus Galileo)** : rue Royale 336 – 1030 Bruxelles
- **EPHEC Bruxelles (Campus Schuman-Europe)** : avenue d'Auderghem 77 – 1040 Bruxelles
- **EPHEC Bruxelles (Campus Delta)** : boulevard du Triomphe 173 – 1160 Bruxelles
- **EPHEC (Campus Louvain-la-Neuve)** : avenue du Ciseau 15 – 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Rémunération

La loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs est applicable à ce contrat.

La rémunération convenue est fixée à 12.8252€ bruts de l'heure.

Le paiement de la rémunération sera effectué au plus tard le dernier jour du mois par banque sur le compte. La rémunération tiendra compte des heures réelles prestées.

Les conditions de travail sont établies sur base des décisions de la commission paritaire n° 152.02(ouvrier)

Devoir de réserve

L'étudiant-e s'engage au secret le plus strict en ce qui concerne tous les éléments, données et renseignements relatifs à la Haute Ecole EPHEC et notamment aux étudiants (questions d'examens, délibérations et autres documents confidentiels, données à caractère personnel, ...) et aux membres du personnel auxquels il aurait accès dans ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Respect des valeurs de la Haute Ecole

Mohamed Mokhtar EL MAZANI s'engage à ce que dans l'exercice de sa fonction, son comportement et toute autre activité de l'intéressé-e respectent les valeurs de la Haute Ecole EPHEC, sa vision et sa mission.

Fait à Bruxelles, le 19/03/2026 en deux exemplaires destinés l'un au Pouvoir Organisateur et l'autre à l'intéressé-e, chaque partie ayant reçu le sien.

Veuillez signer et dater les exemplaires du présent contrat et faire précéder votre signature des mots "lu et approuvé".

Mohamed Mokhtar El Mazani

Mohamed Mokhtar EL MAZANI



Emmanuelle HAVRENNE
Administratrice